



## Avancement et déroulement de carrière : quoi de neuf ?

Ivry-sur-Seine le 2 juin 2016

### CAP conflictuelles : le SEP n'abdiquera pas

Vous aviez découvert quasiment en même temps que les commissaires paritaires, la volonté de la DRH de changer les principes de gestion du corps des CEPJ à quelques jours de la première CAP de l'année et sans aucune discussion préalable avec les organisations syndicales représentatives (SEP-UNSA et EPA-FSU).

Malgré deux courriers adressés par ces dernières au directeur des RH et au ministre, malgré un échange téléphonique avec la conseillère sociale du ministre, pointant à quel point la posture de la DRH est préjudiciable, la raideur de la DRH reste incompréhensible.

La DRH, couverte par le politique - encore qu'on soit en droit de se demander qui du politique ou du technique décide dans ce ministère - est pour l'heure sourde à nos arguments. Vouloir à tout prix changer les principes de gestion de façon précipitée et alors que 2017 verra forcément des changements du fait du PPCR, constitue une attaque directe à l'encontre des CEPJ. Car ce faisant, la DRH impose de décaler le calendrier du changement d'échelon (de février à juillet) et du passage à la hors classe (de avril à l'automne).

Le dialogue avec la DRH et le politique - car nous n'abdiquerons pas - reste notre cadre avec un cap que nous nous obstinerons à ne pas franchir : il n'est pas concevable que des collègues partent à la retraite sans avoir pu bénéficier d'un changement d'échelon ou d'un passage à la hors classe. De nouvelles discussions devraient se tenir d'ici mi-juin.

Suite à des difficultés de transport, la CAP de ce 1<sup>er</sup> juin n'a pu se tenir. Aussi, les révisions de note, les demandes de détachement et d'intégration dans le corps des CEPJ seront étudiés lors de la CAP du 5 juillet.

### CAP et élection CTM du 30 juin, quels liens ?

Le matériel de vote pour les élections CTM est en train d'être distribué dans les services (documents donnés en main propre compte signature ou envoyés à domicile). Le cachet de la poste ne faisant pas foi, nous vous invitons à renvoyer dès réception votre bulletin par courrier, évitant ainsi toute difficulté imprévue d'acheminement.

UNSA Education présente une liste de collègues représentants les Conseillers Techniques et Pédagogiques (SEP-UNSA Education, SNAPS-UNSA Education), les administratifs (AetI-UNSA Education), les ITRF (ITRF.BI.O -UNSA Education) et les inspecteurs JS (SEJS-UNSA Education).

Le SEP s'est attaché à présenter des collègues investi-e-s tant professionnellement dans leur service que dans les instances de dialogue social nationales et locales. Car il y a un enjeu fort à conserver un lien étroit entre ce qui se passe dans les CT locaux et le CTM, entre ce qui se dit et se décide en CTM et en CAP. Avec une présence forte de l'UNSA, tant localement que sur l'ensemble des instances nationales se préoccupant des conditions collectives de travail comme des déroulés individuels de carrière, voter UNSA Education, c'est s'assurer que les combats sont menés à tous les niveaux de discussion et de décisions.

## PPCR et réforme statutaire : enfin de réelles perspectives

Cela fait plusieurs années que les syndicats UNSA Education, mais au-delà les syndicats représentatifs aux CAP des PTP demandent la fusion des CEPJ, PS et CTPS. Le cabinet du ministre vient de nous confirmer qu'une demande a été faite en ce sens dans le cadre du projet de loi de finance 2017.

L'UNSA a demandé un rendez vous à la ministre de la fonction publique, Annick GIRARDIN (ancienne CEPJ) pour réaffirmer fortement ce mandat de tous CTPS.

Si ce mandat ne devait pas être mis en œuvre nous devrions à minima hériter de l'amélioration de grille indiciaire obtenue dans le cadre du PPCR par UNSA Education pour les enseignants. En effet, notre grille indiciaire, depuis 1985 est un copié collé de celle des enseignants.

Les mesures PPCR viennent d'être annoncées du côté du Ministère de l'Education Nationale. Elles comprennent 3 volets :

- **Le premier concerne la revalorisation salariale liée à une augmentation des salaires des enseignants et CPE dès janvier 2017, avec une montée en charge jusqu'en 2020. À chaque échelon, ce seront en moyenne presque 100 euros de plus par mois en fin de dispositif.**
- **Le second a trait au déroulement de la carrière qui permettra d'accéder au dernier échelon de la classe normale en 26 ans, voire 25 ou 24, alors qu'actuellement cela peut prendre jusqu'à 30 ans. Des accélérations éventuelles seront conditionnées aux conclusions des deux premiers rendez-vous de carrière des échelons 6 et 8. De plus, l'accès à la hors classe sera assuré pour tous sur une carrière complète et dépendra du 3ème rendez-vous de carrière. Une classe exceptionnelle sera créée pour tous les corps avec un accès conditionné à 8 ans d'exercice avec des responsabilités particulières ou dans des conditions difficiles, et lié au 4ème RDV de carrière.**
- **Le troisième recouvre la rénovation de l'évaluation avec ses quatre rendez-vous de carrière à des moments clés ainsi qu'une évaluation régulière faisant disparaître la note et s'inscrivant dans une logique d'accompagnement et de formation.**

Vous trouverez 4 documents complets à ce sujet en PJ.

Nous restons à votre disposition en cas de besoin.

Blandine PILI et Patrice WEISHEIMER

 **Animons la transformation sociale !**

**SEP UNSA**

87 bis, avenue G. Gosnat  
94853 IVRY-SUR-SEINE

<http://sep.unsa-education.org>